

Objet : ANNULE ET REMPLACE LES CIRCULAIRES 1501 ET 1502
Classement des puériculteurs et puéricultrices dans
l'enseignement fondamental libre non confessionnel
subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007.
Zone UNIQUE

Réseau : Libre non confessionnel subventionné
Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire
Période : Année scolaire 2006-2007
Circulaire N°

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres non confessionnelles subventionnées ;

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents.
- Aux organes de coordination et de représentation.

A l'exception de l'enseignement spécialisé

Autorités : Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois
Enseignement fondamental libre non confessionnel
subventionné

Signataire(s) : Mme Christine RUHL

Gestionnaires : AGPE/DGPES/GEST/CZGE-FLNC

Personne(s)-ressource(s) : M.Marc MARGELLI

Nombre de pages : 2 pages + 1 annexe

Téléphone pour duplicata : 02/413.25.93

Mots-clés : Puéricultrices – Classement –Libre non confessionnel - LNC

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexé à la présente circulaire, le tableau de classement de l'ancienneté acquise par les puériculteurs et puéricultrices au sein **de l'enseignement libre non confessionnel subventionné ZONE UNIQUE**, réalisé en application de l'article 28, § 3 du Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire.

CE TABLEAU ANNULE ET REMPLACE CEUX JOINTS AUX CIRCULAIRES 1501 ET 1502.

Ce classement devra impérativement être pris en compte pour la désignation des puériculteurs et puéricultrices dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions fixées par le décret précité.

La Présidente de la Commission zonale

Christine RUHL

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre subventionné
Caractère : Non confessionnel
Zone Géographique : Zone unique
Président(e) : Mme Christine RUHL
Personne ressource : M.Marc MARGELLI 02/413.25.93

CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT D'ANCIENNETE

Matricule	Nom	Prénom	Adresse	Titre de capacité	Groupe
26204281368	GARNIER	Pascale	Parc Jean Monnet 5053 1082 Bruxelles	A	N
25409211168	GHILIN	Anne	Rue H.Pauwels 37 1400 Nivelles	A	M
26404291113	ESPANA FERNANDEZ	Maria Dolores	Rue J Vanlierde 11 1070 Bruxelles	A	J
26501071476	FELTZ	Catherine	Chaussée d'Hondzocht 109 1410 Tubize	A	E
27611070487	MARCELIS	Nathalie	Avenue du Globe 41 Bte31 1190 Bruxelles	B	C

Signature de la Présidente :